Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121011-2012_B333-DE
Date de télétransmission : 29/10/2012
Date de réception préfecture : 29/10/2012

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B333

OBJET : Zones d'activités - Réhabilitation du pôle d'activités des Jalassières à Eguilles - Prolongation de la rue Obsidienne et élargissement du Chemin des Jalassières - Bilan de clôture et quitus donné au mandataire

Le 11 octobre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 octobre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset, donne pouvoir à CIOT Jean-David – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à BOYER Michel – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

Excusé(e)s :
BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale des Services Techniques
Direction Infrastructures des Zones d'Aménagement et des Entrées de Ville
Cellule Réhabilitation
CDG

06_1_09

BUREAU DU 11 OCTOBRE 2012

Rapporteur : Roger PELLENC

Thématique : Développement économique et emploi / Zones d'activités

Objet : Réhabilitation du pôle d'activités des Jalassières à Eguilles – Prolongation de la rue Obsidienne et élargissement du chemin des Jalassières – Bilan de clôture et quitus donné au mandataire
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la réhabilitation du pôle d'activités des Jalassières sur la commune d'Eguilles, la SEMEPA avait obtenu le marché de délégation de maîtrise d'ouvrage publique. Les travaux sont terminés et les délais de garantie de parfait achèvement sont expirés. Il s'agit aujourd'hui de délivrer quitus à la SEMEPA.

Exposé des motifs :

Par délibération du Bureau communautaire n°2006_B071 en date du 23 mars 2006 et en concertation avec la commune d'Eguilles, la Communauté du Pays d'Aix a décidé de poursuivre les travaux de requalification du pôle d'activités des Jalassières et de confier la maîtrise d'ouvrage à un mandataire. Le marché de délégation de maîtrise d'ouvrage publique a été attribué à la SEMEPA le 10 avril 2006 sous le numéro 3C06M04, opération référencée A9 par la SEMEPA.

Le programme initial portait sur le prolongement de la rue Obsidienne, et l'élargissement du chemin des Jalassières. Lors de la mise en place des travaux

d'élargissement de cette voie, la commune a souhaité y intégrer une zone de stationnement. Cet aménagement nécessitant une acquisition foncière par la Commune, les travaux ont été retardés et le marché de délégation de maîtrise d'ouvrage a été suspendu.

Les travaux sont aujourd'hui terminés et le délai de garantie de parfait achèvement est expiré.

En date du 20 mars 2012, la SEMEPA a fait parvenir à la Communauté du Pays d'Aix, le décompte provisoire de l'opération faisant apparaître un solde créditeur au bénéfice de la Communauté de 7 759,51€TTC. Cette recette a fait l'objet du titre de recettes n°397 du 5 juin 2012 et a été réglée en date du 10 juillet 2012.

La SEMEPA sollicite aujourd'hui la délivrance du quitus correspondant à ce programme et nous a transmis le Décompte Général Définitif de l'opération détaillé ci-dessous :

Recettes SEMEPA :	
Avances de la CPA	416 537,82€ TTC
Rémunération de la SEMEPA	15 700,00€ TTC
Produits financiers TTC	11 962,10€ TTC
Total des recettes	**444 199,92€ TTC**
Dépenses définitives:	
Frais Divers	11 888,97€ TTC
Maîtrise d'œuvre	15 165,59€ TTC
Travaux	390 610,09€ TTC
Frais financiers	3 075,76€ TTC
Honoraires de la SEMEPA	15 700€ TTC
Titre de Recettes en faveur de la CPA	7 759,51€ TTC
Total dépense SEMEPA	**444 199,92€ TTC**
Solde disponible SEMEPA	**0,00€ TTC**
Solde de l'opération	**0,00€ TTC**

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la Loi n°85.704 du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique ;
VU la délibération n° 2006-B071 du Bureau communautaire du 23 mars 2006 approuvant le programme de travaux et le lancement d'un marché de délégation de maîtrise d'ouvrage publique ;
VU la délibération n° 2007-B174 du Bureau communautaire du 16 juillet 2007 approuvant l'avenant n°1 au marché 3C06M04 passé avec la SEMEPA afin d'y inclure la clause de cautionnement ;
VU la délibération n° 2008-B049 du Bureau communautaire du 1er février 2008 approuvant l'avenant n°2 au marché 3C06M04 passé avec la SEMEPA pour prolonger les délais d'exécution ;
VU la délibération n° 2009-B123 du Bureau communautaire du 22 avril 2009 approuvant la modification du programme et l'augmentation de l'enveloppe financière de l'opération ;
VU la délibération n° 2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ;
VU la délibération n° 2010-B212 du Bureau communautaire du 11 juin 2010 approuvant l'avenant n°3 au marché 3C06M04 afin d'ajuster la rémunération du mandataire eu égard à l'augmentation du programme de travaux ;
VU la demande de quitus formulée par la SEMEPA en date du 23 juillet 2012.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le bilan de clôture du mandat confié à la SEMEPA pour la réalisation des travaux de réhabilitation du pôle d'activités des Jalassières sur la commune d'Eguilles sur la base du bilan financier fourni ;

- **DONNER** quitus à la SEMEPA pour le marché visé dans l'exposé qui précède ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires.

Aix en Provence, le 23 JUIL. 2012

SEMEPA

Société d'Economie
Mixte d'Equipement
du Pays d'Aix

Madame le Président de la Communauté du Pays d'Aix
CS 40868
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Nos Réf. : GE/VT/n°101.12

120701101

Objet : - CPA (A9)
- **Réhabilitation des Zones d'Activités**
- **Programme 2007**
- **Commune d'EGUILLES**
- **ZA des Jalassières : Aménagement rue Obsidienne et chemin des Jallassières**
- **Décompte Général Définitif**
- **Demande de Quitus**

A l'attention de Mme Claudine DURBEC

Madame le Président,

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint le Décompte Général Définitif, conformément aux dispositions du Contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage, relatif à l'affaire citée en objet.

Le déroulement financier de cette opération est le suivant :

Le montant du contrat de mandat s'élève à :	**414 300,00 €. TTC**
Le montant des recettes s'élève à :	**420 740,41 €. TTC**
Le montant cumulé des dépenses s'élève à :	**420 740,41 €. TTC**

Aujourd'hui ce décompte fait apparaître un solde nul.

Conformément à l'Article 11 de la Convention, nous vous prions de bien vouloir nous délivrer Quitus, la SEMEPA ayant complètement exécuté les missions prévues au mandat.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame le Président, l'expression de nos sentiments dévoués et respectueux.

Le Directeur,

Jean-Louis VINCENT

P.J. : Décompte Général Définitif.

N°	DESIGNATIONS	ENGAGEMENTS Cdes/Marchés		DECOMPTES € / TTC					
		N°	Dates	N°1	N°2	N° 3	N°4	N°4	CUMULE
5	**AVANCE DE LA COLLECTIVITE**								
	avance reçue		3/10/06						23 920,00
	Acompte 1		20/12/07						312 617,82
	Acompte 2		21/12/09						60 000,00
	Acompte 3		7/10/10						0,00
	Acompte 4		1/1/11						20 000,00
	Produits financiers								11 962,10
	Remboursement trop perçu		10/7/12						-7 759,51
	TOTAL DES AVANCES								**420 740,41**
7	**SOLDE CREDITEUR EN FAVEUR DE LA CPA**								**0,00**

Le Directeur de la SEMEPA

Jean Louis VINCENT

Le Vice-Président
de la Communauté d'Agglomération
du Pays d'Aix

AVIS DES SOMMES A PAYER

Titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales.

COMMUNAUTE DU PAYS D AIX
8 PLACE JEANNE D'ARC
HOTEL DE BOADES

13100 AIX EN PROVENCE
Budget 01 559 / 00
BUDGET PRINCIPAL

Payé le 10.07.2012
Par TIP CHQ ESP N° 93.2866
Sur BNP CM CF CE LB

Nom et adresse du redevable

SOCIETE
SEMEPA

4 RUE LAPIERRE
BP 578

13092 AIX EN PROVENCE CEDEX 2 FRANCE

SEMEPA
28 JUIN 2012
N° MA9

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prier de verser à ma caisse la somme

de **7 759,51 Euros**

dont le montant et la nature figurent ci-dessous.
Le trésorier

HT	7 759,51
TVA	0,00

Service gestionnaire : 3C
TRAVAUX INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES

Gérard DELOCHE Vice-Président
délégué à la signature des titres de recettes

Nature	REHAB EGUILLES ZA LES JALASSIERES- OP A9	Exercice	N° Bordereau	N° Titre	Emis et rendu exécutoire le
		2012	136	397	05/06/2012
Imputation	238 90	Montant du titre 7 759,51			

LIEU ET MODALITES DE PAIEMENT

TRESORIER PRINCIPAL
BP 240 - RUE GUSTAVE DESPLACES

13607 AIX EN PROVENCE CEDEX 1
Tel. 04.42.26.62.63

1. Par chèque bancaire établi à l'ordre du Trésor Public (joindre le talon de paiement ci-dessous)
2. Par virement bancaire : 30001 00107 C1340000000 24
3. A la Caisse de TRESORIER PRINCIPAL
   Munissez vous du présent avis, un reçu vous sera immédiatement remis.

DIFFICULTES DE PAIEMENT

Si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement désigné ci-dessus.
Pour toute correspondance, n'omettez pas de rappeler les références du titre figurant au bas du présent avis.

RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS

Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, une simple démarche vous épargnera d'avoir à présenter une réclamation écrite.

Adressez-vous pour vos démarches et réclamations à :

DIRECTION DES FINANCES-PÔLE RECETTES 0442937856

Dans l'hypothèse d'une réclamation ou contestation, formulée par écrit, veuillez aviser:

TRESORIER PRINCIPAL

VOIES DE RECOURS

Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du code général collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée ci-dessus en saisissant directement selon la nature de la créance :
le tribunal administratif ou le tribunal judiciaire.

ORDRE : Trésor Public OBJET : titre 397 - Mandat A9

N° 1952884 DATE : 10.07.12 MONTANT : 7759,51 -

20110806/2D

20112485330003633CHQ/D MBMP3

18571

1952884013010096908 5713824590

CIC Lyonnaise de Banque

Payez contre ce chèque en euros € Sept mille sept cent cinquante neuf euros et 51 cts -

non endossable sauf au profit d'un établissement bancaire ou assimilé.

à Trésor Public

€ 7759,51 —

Payable en France
CIC AIX PROVENCE ENTREPRISES
1140 RUE ANDRE AMPERE - CS60
13591 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
Tél 08-20-01-01-02

10096 18571 00038245901
SEMEPA

4 RUE LAPIERRE
BP 60170
13606 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

A Aix en Provence
LE 10 juillet 2012

Le Président Directeur Général
de la SEMEPA

Gérard BRAMOULLÉ (07

N° 1952884

PAIEMENT A EFFECTUER A :

TRESORIER PRINCIPAL
BP 240 - RUE GUSTAVE DESPLACES

13607 AIX EN PROVENCE CEDEX 1
Tel. 04.42.26.62.63

TALON DE PAIEMENT

A joindre obligatoirement à tout moyen de paiement

SEMEPA

4 RUE LAPIERRE
BP 578
13092 AIX EN PROVENCE CEDEX 2 FRANCE

Organisme	COMMUNAUTE DU PAYS D AIX		
Budget	BUDGET PRINCIPAL	Serv. Gest.	TRAVAUX INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES

Exercice	N° Bordereau	N° Titre	Emis et rendu exécutoire le	Montant du titre
2012	136	397	05/06/2012	7 759,51

GFI/ASTRE V.5.6H

Pièce **OD060001**
Journal **OD OPERATIONS DIVERSES**
Echéance 05/06/2012

Date	Compte	Auxiliaire	Intitulé	Libellé	Débit	Crédit
05/06/2012	461100		Avance mandants	solde - MA9 [solde - MA9]	432 237.82	
05/06/2012	461340		Travaux	solde - MA9 [solde - MA9]		390 610.09
05/06/2012	461342		Honoraires	solde - MA9 [solde - MA9]		21 594.09
05/06/2012	461370		Frais divers	solde - MA9 [solde - MA9]		8 536.23
05/06/2012	461560		Produits financiers	solde - MA9 [solde - MA9]	11 962.10	
05/06/2012	461700		Rémunération mandataire	solde - MA9 [solde - MA9]		15 700.00
05/06/2012	401000	TRESO	Trésorier Municipal	solde - MA9 [solde - MA9]		7 759.51

Total (EUR) 444 199.92 444 199.92

Visa de contrôle	Le service comptable	Le Directeur Financier :	Le Directeur :
19.6.12	Pascale Poulaillon	Isabelle Enel	Jean-Louis Vincent

		Bilan d'ouverture 2012		Période 01/01/2012-30/06/2012		SOLDES	
COMPTES	INTITULES	DEBITS	CREDIT	DEBITS	CREDIT	DEBITEURS	CREDITEURS
1	**Capital**	7 759.51		737.82	737.82	7 759.51	
18	**Trésorerie**	7 759.51		737.82	737.82	7 759.51	
180450	Compte de trésorerie	6 681.01		737.82	737.82	6 681.01	
180451	Compte de liaison Structure	1 078.50				1 078.50	
4	**TIERS**	435 702.59	443 462.10	2 213.46	2 213.46	436 440.41	444 199.92
40	**Fournisseurs ttc**			737.82	737.82		
401000	**Fournisseurs Biens & Services**			737.82	737.82		
401000 SEMEPA	SEMEPA			737.82	737.82		
41	**Clients ttc**			737.82	737.82		
411000	**Clients**			737.82	737.82		
411000 CPA	Madame le Président de la CPA			737.82	737.82		
46	**Recettes & Dépenses ttc**	435 702.59	443 462.10	737.82	737.82	436 440.41	444 199.92
461100	Avance mandants		431 500.00		737.82		432 237.82
461340	Travaux	390 610.09				390 610.09	
461342	Honoraires	21 594.09				21 594.09	
461370	Frais divers	8 536.23				8 536.23	
461560	Produits financiers		11 962.10				11 962.10
461700	Rémunération mandataire	14 962.18		737.82		15 700.00	
8	**Engagements**	336 537.82	336 537.82	336 537.82	336 537.82		
80	**Engagements**	336 537.82	336 537.82	336 537.82	336 537.82		
8018	Dépôts et cautionnements donnés	336 537.82			336 537.82		
8091	Contre partie 8018		336 537.82	336 537.82			
	TOTAL COMPTE BILAN	779 999.92	779 999.92	339 489.10	339 489.10	444 199.92	444 199.92
	TOTAL	779 999.92	779 999.92	339 489.10	339 489.10	444 199.92	444 199.92

N°	DESIGNATIONS	ENGAGEMENTS Cdes/Marchés		DECOMPTES € / TTC					
		N°	Dates	N°1	N°2	N° 3	N°4	N°5	CUMULE
	Caution BNP PARIBAS					156,30			10 872,37
	Caution BNP PARIBAS					24,10			
	Caution BNP PARIBAS					24,10			
	Caution BNP PARIBAS					156,30			
	Caution BNP PARIBAS					156,30			
	Caution BNP PARIBAS					24,10			
	Caution BNP PARIBAS						180,40		
	Caution BNP PARIBAS							180,70	
	Caution BNP PARIBAS							180,70	
	Caution BNP PARIBAS							180,70	
	Caution BNP PARIBAS							180,70	
	Sous total 1 D			167,81	1 453,55	541,20	180,40	732,80	**3 075,76**
1E	**CSPS**								
	VERITAS S1		5/7/07	786,97					
	VERITAS S2		11/10/07	730,76					
	VERITAS S3		12/11/07		730,76	0,00	0,00	0,00	**2 248,49**
1D	**CONTRÔLE TECHNIQUE**								
	QUALICONSULT	153/10/A9	22/12/10						
	Sous total 1D			1 517,73	730,76	0,00	0,00	1 016,60	**1 016,60**
	TOTAL 1			**11 475,53**	**3 266,69**	**541,20**	**180,40**	**1 749,40**	**17 213,22**
2	**MAITRISE D'ŒUVRE**								
	CERMI S1		4/4/07	5 023,20					
	CERMI S2		4/5/07	904,18					
	CERMI S3		2/7/07	602,78					
	CERMI S4		7/11/07		2 360,90				
	CERMI S5		26/12/07		879,06				
	CERMI S6		3/7/08		376,74				
	CERMI S7		17/8/10			826,70			
	CERMI S8		4/3/11					1 179,77	
	CERMI S9		29/7/11					471,49	
	CERMI DGD		14/11/11					292,28	
	TOTAL 2			**6 530,16**	**3 616,70**	**826,70**	**0,00**	**1 943,54**	**12 917,10**
3	**TRAVAUX**								
	MALET S1		9/11/07		58 456,89				
	MALET S2		11/12/07		37 248,45				
	MALET S3		7/4/08		8 189,56				
	SOBECA S1		9/5/08		19 698,12				
	MALET S4		6/6/08		42 283,10				
	SOBECA		24/6/08		433,36				
	SOBECA S2		1/7/08		8 256,72				
	MALET S5		15/7/08		1 892,07				
	MALET S6		23/12/10					23 644,92	
	RCF	148/10/A9	9/2/11					4 784,00	
	SOBECA S3		8/2/11					11 404,10	
	MALET S7		11/2/11					50 031,39	
	MALET S8		15/3/11					40 912,71	
	ERDF		19/5/11					1 076,53	
	SOBECA S4		5/5/11					3 119,74	
	SCP Borne		14/6/11					7 727,92	
	MALET S9		4/7/11					33 734,95	
	SOBECA S5		29/7/11					2 202,17	
	MALET DGD		28/10/11					14 121,34	
	SCP Conduite		31/10/11					20 212,32	
	SOBECA DGD		18/11/11					1 179,73	
	TOTAL 3			**0,00**	**176 458,27**	**0,00**	**0,00**	**214 151,82**	**390 610,09**
	TOTAL 1 + 2 + 3			**18 005,69**	**183 341,66**	**1 367,90**	**180,40**	**217 844,76**	**420 740,41**
4	**TOTAL DES DEPENSES CUMULEES**			**18 005,69**	**183 341,66**	**1 367,90**	**180,40**	**217 844,76**	**420 740,41**

CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX
Réhabilitation des zones d'activités - Programme 2007 -

Commune d' EGUILLES ZA des Jallassières - A9 -

Rue Obsidienne et chemin des jallassières

DECOMPTE GENERAL DEFINITIF arrêté au 30/06/2012

ETAT DES DEPENSES TTC ENGAGEES ET REGLEES

N°	DESIGNATIONS	ENGAGEMENTS Cdes/Marchés		DECOMPTES € / TTC					
		N°	Dates	N°1	N°2	N° 3	N° 4	N° 5	CUMULE
1	**FRAIS DIVERS**								
1A	**REPROGRAPHIE**								
	SREI		10/10/07	3,68					
			8/6/07	295,79					
			6/8/07	203,69					
	Sous total 1A			503,16	0,00	0,00	0,00		**503,16**
1B	**PUBLICATION**								
	TPBM		6/6/07	1 284,26					
	LE MONITEUR		8/6/07	1 869,28					
	LE COURRIER D'AIX		25/5/07	1 158,65					
	BOAMP		3/7/07	645,12					
	Sous total 1 B			4 957,31	0,00	0,00	0,00		**4 957,31**
1C	**GEOMETRE**								
	BOULAY	190/06/A9	23/6/07	4 329,52					
	BOULAY	230/07/A9	5/12/07		1 082,38				
	Sous total 1 C			4 329,52	1 082,38	0,00	0,00		**5 411,90**
1D	**DIVERS**								
	Caution BNP PARIBAS		31/5/06	21,95					
	Caution BNP PARIBAS		31/5/06	11,96					
	Caution BNP PARIBAS		4/7/06	21,95					
	Caution BNP PARIBAS		3/10/06	21,95					
	Caution BNP PARIBAS		3/1/07	22,50					
	Caution BNP PARIBAS		3/4/07	22,50					
	Caution BNP PARIBAS		5/7/07	22,50					
	Caution BNP PARIBAS		2/10/07	22,50					
	Caution BNP PARIBAS		3/1/08		23,00				
	Caution BNP PARIBAS		21/12/07		184,09			10,00	
	Caution BNP PARIBAS		3/4/08		179,30				
	Caution BNP PARIBAS		30/7/08		156,30				
	Caution BNP PARIBAS		30/7/08		23,00				
	Caution BNP PARIBAS		6/10/08		23,00				
	Caution BNP PARIBAS		6/10/08		156,30				
	Caution BNP PARIBAS		5/1/09		156,30				
	Caution BNP PARIBAS		5/1/09		23,80				
	Caution BNP PARIBAS		3/4/09		23,80				
	Caution BNP PARIBAS		3/4/09		156,30				
	Caution BNP PARIBAS		6/7/09		11,96				
	Caution BNP PARIBAS		6/7/09		156,30				
	Caution BNP PARIBAS		5/10/09		23,80				
	Caution BNP PARIBAS		5/10/09		156,30				

2012_B333

OBJET : Zones d'activités - Réhabilitation du pôle d'activités des Jalassières à Eguilles - Prolongation de la rue Obsidienne et élargissement du Chemin des Jalassières - Bilan de clôture et quitus donné au mandataire

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

25 OCT. 2012